

**Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 12 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 30 décembre 2016, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan, adjoints, SONDAG Marc, NOREST Frédérique, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle, COILLE André, PROCHASSON Laurence.

Absents excusés : FORITE Emmanuel (pouvoir donné à GASNIER Agnès), MARCUEÏZ Dominique (pouvoir donné à MAROIS BOURILLON Danielle)

Absent :

Secrétaire de séance : PAROUX Agnès

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2016

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre dernier, celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

M Coffineau demande que le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement) soit complété par sa version électronique.

Plan de financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne école et de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire présente le dossier et le plan de financement HT pour la réhabilitation de bâtiments communaux en salles polyvalentes :

Travaux	312 958,95€
Frais d'études	39 243,21€
TOTAL	352 202,16€

Subvention Conseil Départemental	30 420,00€
DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)	176 101,08€
Région centre	25 400,00€
Fonds propres et emprunts	120 281,08€
TOTAL	352 202,16€

Le plan de financement est accepté par 12 votes pour et 2 abstentions

Dossier et plan de financement proposé pour la réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs

Travaux logement ancienne école	50 543,28€
Travaux logement ancien presbytère	56 528,55€
SOUS TOTAL	107 071,83€
Frais d'études	12 995,31€
TOTAL	120 067,14€

DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)	60 033,57€
Auto financement	35 000,00€
Fonds propres et emprunts	25 033,57€
TOTAL	120 067,14€

Le plan de financement est accepté par 13 votes pour et 1 abstention

Délibération pour demande subventions DETR

A l'unanimité, le conseil

- adopte le projet de réhabilitation de bâtiments communaux en salles polyvalentes
- autorise le Maire à déposer un dossier de demande subvention au titre de la DETR 2017
- adopte le projet de réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs,
- autorise le Maire à déposer un dossier de demande subvention au titre de la DETR 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'ordre des priorités des demandes de subventions comme suit :

- 1) réhabilitation de bâtiments communaux en salles polyvalentes
- 2) réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs

Questions et informations diverses

Formations pour les élus les documents ont été envoyés par mail et sont également à disposition en mairie.

Droit de préemption urbain, suite à la fusion des communautés de communes le droit de préemption urbain devient une compétence de la nouvelle communauté de communes.

Sictom, un nouveau courrier sera rédigé, Yvan Falzon s'en occupe et le projet de lettre sera proposé aux élus.

Certiphyto une réunion est planifiée sur Thimory vendredi 13 janvier.

Propositions de dates pour les prochains conseils : jeudi 9 février, mardi 14 mars, mardi 11 avril, jeudi 11 mai, jeudi 15 juin, mardi 11 juillet, mardi 8 août, jeudi 14 septembre.

Réunion publique pour le comice vendredi 27 janvier à 19 heures, salle du conseil.

Commission solidarité organise un après-midi jeux et crêpes le 18 février, un projet est en cours pour un bal folk en octobre, une distribution flyers sera faite sur Chailly, la commission se réunira le 9 février à 19h30.

Pour l'activité danse, André Coille demande un peu de place dans la salle polyvalente pour entreposer du matériel.

Dans le cadre de la mise en accessibilité, des miroirs existant seront remplacés, une grille de ventilation sera posée sur la porte du local de stockage.

Le recensement débutera le jeudi 19 janvier, les deux agents recenseurs sont Béatrice Cottreaux et Sylvie Righi.

Fin de la séance à 22h45.